

5.1.4. TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION

**TIRANT D'ESSIEU ET DE SUSPENSION** : pièce métallique de liaison, réglable ou non, reliant essieu ou élément de suspension à des parties fixes du châssis et assurant le guidage de roue lors du débattement de suspension.

- Le contrôleur examine visuellement le comportement des essieux lors de l'entrée sur le freinomètre et lors de l'essai de freinage.



5.1.4.1. ETAT

5.1.4.1.1. **Détérioration importante** | R |

Cassure, corrosion perforante d'un tirant.

5.1.4.1.2. **Détérioration notable** | S |

Déformation d'un tirant, fissure. Absence des silent-blocs.

5.1.4.1.3. Détérioration | O |

Observation à mentionner en cas de détérioration mineur d'un tirant d'essieu ou de suspension ne rentrant pas dans le cadre des points 5.1.4.1.1. et 5.1.4.1.2.

5.1.4.2. FIXATION

5.1.4.2.1. **Défaut notable de fixation** | S |

Fixation desserrée ou incomplète. Pièce de fixation cassée.

5.1.4.2.2. Défaut de fixation | O |

Observation à mentionner en cas de mauvaise fixation d'un tirant d'essieu ou de suspension ne rentrant pas dans le cadre du point 5.1.4.2.1.



Formation Contrôle Automobile

Contrôle technique Poids Lourds  
5. LIAISONS AU SOL

5.1.4  
TIRANT D'ESSIEU

5.1.4.3. DIVERS

5.1.4.3.1. Absence | R |

Motif de contre-visite avec interdiction de circuler en cas d'absence d'un tirant d'essieu ou de suspension.

5.1.4.3.2. Asymétrie | O |

Observation à mentionner dans le cas de différence visuelle entre plusieurs tirants d'essieu ou de suspension sur le même essieu.